

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2021

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (23) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Gaston AUGEROT, Mme Halime COLAKER, Mme Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, Mme Tiffany GUERSING, M. Nicolas HART, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGSMANN, M. Alain LINDEN, M. Fabrice MEYER, Mme Marie Line MURGIA, Mme Isabelle OUAZANE, M. Guy OLLINGER, M. Mike QUADRINI, M. Matthieu REBERT, M. Pascal RICATTE, M. Stéphane SCHNEIDER, Mme Dominique WITTISCHE.

Procuration (1) : Mme Michelle RIGAUD à M. Roland GLODEN

Excusé (1) : M. Thierry WEILAND

Absents (2) : Mme Marjorie PFISTER, Mme Cécile RIOS

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Jean-Yves HEUSSER comme secrétaire de séance.

Présentation de nouveaux agents

Les agents nouvellement recrutés suivants se présentent aux membres du Conseil Municipal :

Agent	Date de recrutement	Grade	Affectation
Mme Axelle DASSING	01/12/2020	Rédacteur	Espace culturel
M. Pascal ROSER	15/01/2021	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Ateliers municipaux
M. Paul PENNERATH	01/04/2021	Adjoint technique	Ateliers Municipaux
M. Laurent BINOIST	06/04/2021	Brigadier-chef principal	Police Municipale

M. le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux salariés de la collectivité.

Compte-rendu d'activité du Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal depuis la réunion du 18 mars 2021

Les activités de M. le Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 18 mars 2021, date du dernier Conseil Municipal :

- Droit de Préemption Urbain (DPU)

La commune a reçu **une (1) Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)**, dont une (1) concernant un terrain non bâti.

M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Contrats, cotisations et abonnements
 - **Contrat avec Orange pour le déploiement d'une Livebox** : un contrat a été souscrit avec Orange pour le déploiement d'une nouvelle Livebox aux ateliers municipaux, moyennant un coût mensuel de 45 €.
 - **Etude d'entrée de ville ouest** : une étude concernant l'entrée de ville ouest a été diligentée auprès du cabinet Equibey pour un coût de 14 820 €.
- Conventions
 - **Convention pour la mise en vente d'un bien immobilier** : M. le Maire a signé un mandat avec l'agence immobilière Casanied de Bouzonville pour la mise en vente de l'immeuble situé 23 rue des résistants (ancienne trésorerie). La commission liée à une éventuelle vente est de 9 000 €. Une étude de performance énergétique et de détection de l'aimante a également été diligentée dans la perspective de la vente, pour un coût de 670 €.

Mme Marie-Christine AUBIN demande quand la démolition de l'immeuble incendié situé à l'angle de la rue de France et de la rue de Chauvigny interviendra. En effet, le périmètre de sécurité mis en place rend la circulation dangereuse rue de France et sur le parking du Match.

M. le Maire répond que la démolition prend malheureusement plus de temps que prévu car l'immeuble concerné est situé dans le périmètre de l'abbatiale, bâtiment classé monument historique. Une étude est en cours afin de convaincre les services de l'Etat du projet et pour permettre, au plus vite, la démolition de l'immeuble et le réaménagement de la place ainsi que l'élargissement du carrefour.

1. 2021040801 – Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021 :

- 1 2021040801 Approbation de l'ordre du jour
- 2 2021040802 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18/03/2021
Urbanisme et affaires immobilières
- 3 2021040803 Constatation de l'état d'abandon manifeste d'immeubles à la Résidence les Pierres Hautes
Affaires financières
- 4 2021040804 Demandes de subventions pour la réalisation de l'aménagement du parking végétalisé rue de la Petite Suisse
- 5 2021040805 Demande de subvention AMISSUR pour les aménagements sécuritaires rue de Benting
- 6 2021040806 Demande de subvention pour l'optimisation de l'éclairage public à Heckling et Benting
- 7 2021040807 Impôts directs 2021
- 8 2021040808 Budget primitif 2021
- 9 2021040809 Tarifs 2021-2020
- 10 2021040810 Convention et redevance d'occupation d domaine public concernant les

attractions foraines

11 2021400811 Création d'une régie d'avance et d'un compte de dépôts au trésor

2. 2021040802 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2021.

Urbanisme et affaires immobilières

3. 2021040803 – Constatation de l'état d'abandon manifeste d'immeubles à la Résidence les Pierres Hautes

L'article L 2243-1 du code général des collectivités territoriales permet à une commune, lorsque des immeubles ou parties d'immeubles, installations ou terrains sans occupant à titre habituel ne sont plus entretenues, d'engager une procédure de déclaration d'abandon manifeste. Cette procédure s'engage avec une première délibération du conseil municipal lançant la démarche, se poursuit par l'établissement de deux constats l'un provisoire et l'autre définitif précisant la situation d'abandon et décrivant les mesures permettant de remédier à cette situation, et enfin se termine par une seconde délibération du conseil municipal constatant l'abandon et pouvant proposer la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation simplifiée.

C'est ce schéma que la commune de Bouzonville a suivi depuis le 28 septembre 2020 où dans sa délibération n°2020092814, elle a décidé d'engager une procédure d'abandon manifeste à l'encontre de la SCI Est Immo domiciliée au 902- 33 chemin de la côte Sainte Catherine H2V2A1 Montréal Québec Canada, société placée en situation de liquidation judiciaire dont la procédure est conduite par Maître Géraldine Donnais mandataire judiciaire et domicilié au 25 rue du Général Fabvier à Nancy et propriétaire des immeubles et garages situés au 22, 23, 24, 25 et 26 résidence les Hautes Pierres à Bouzonville, et cadastré section 5 et parcelle 0146, 0159, 0160, 0161, 0162, 0163, 0164 et 0167 sis.

Ces deux immeubles et leurs garages sont situés dans une ancienne caserne de gendarme mobile construite durant l'Entre Deux Guerres. Après le second conflit mondial, ce site dit des Pierres Hautes et comptant 15 immeubles et 149 logements, a accueilli exclusivement des occupants civils et non militaires. La résidence est desservie par son propre réseau viaire propriété d'une Association Syndicale Libre Améthyste qui possède également l'ensemble des espaces non bâties de la petite cour et de la grande cour.

Parmi ces 15 immeubles, les bâtiments propriétés de la SCI Est Immo se caractérisent par leur situation d'abandon depuis 10 années. Les immeubles sont aujourd'hui totalement vacants et ont été squattés épisodiquement et temporairement. Un diagnostic technique confié au cabinet C - Conseil par la commune de Bouzonville et la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) a permis de dresser un état des lieux de la situation de ce patrimoine. Il est indiqué :

- ✓ Que sur les deux bâtiments :
 - la toiture n'est plus totalement étanche,
 - les portes des cages d'escalier et les fenêtres du premier niveau sont brisées,
 - certaines vitres des fenêtres sont brisées et menacent de tomber,

- les portes des appartements sont cassées et renversées,
 - les cages d'escaliers obstruées pour certaines de déchets (les portes des appartements, des gravats, du verre provenant des vitres brisées...),
 - les appartements ont été vandalisés (réseaux arrachés, équipements des salles bains détruits, cloisons et faux plafonds détruites pour certaines),
 - des déchets divers et variés ont été stockés dans ces appartements (baignoires et lavabos arrachées, cloisons arrachées, verre des vitres brisées, cartouches de gaz, restes de déchets alimentaires, plastiques, réseaux arrachés, produits pharmaceutiques, petit électro ménagers, gravats divers...),
 - les vitres des soupiraux sont cassées,
 - les portes des caves sont détruites et renversées,
 - les caves sont remplies de déchets (gravats, papiers, plastiques, matériels électroménager, portes arrachées, verre brisées...),
- ✓ Que sur les trois blocs de garage :
- les portes dans leur majorité ne fonctionnent plus et empêchent un usage normal des garages,
 - de nombreux déchets et matériaux sont y stockés.

L'état des bâtiments et des garages reflète donc l'absence d'investissement et de gestion du propriétaire et a conduit aujourd'hui à une situation dangereuse et préoccupante en premier lieu pour les habitants de la résidence des Pierres Hautes. Cette situation dangereuse a amené la commune de Bouzonville à :

- Engager une procédure de péril ordinaire sanctionnée par la prise d'un arrêté de péril n°2019101401 en date du 14 octobre 2019. Ce dernier préconisait la mise en sécurité du site et notamment l'installation de dispositifs interdisant l'accès. Le 13 juillet 2020, un second arrêté n° 2020070101 sur la mise en demeure des modalités d'exécution des mesures contenues dans l'arrêté de péril ordinaire a également été pris. Une fois le délai d'un mois passé, la commune de Bouzonville a réalisé les travaux interdisant l'accès à ces immeubles et garages.
- Mener une seconde procédure, d'abandon manifeste, à l'encontre de la SCI Est immo propriétaire de ces immeubles. Lancé par la délibération n°2020092814 du 28 septembre 2020, deux procès-verbaux l'un provisoire (en date du 19 octobre) et l'autre définitif (en date du 12 février 2021) ont permis de constater que le propriétaire n'avait pu conduire aucune des mesures identifiées pour répondre à l'état d'abandon des bâtiments et des garages.

Parallèlement à cette seconde procédure, la commune de Bouzonville a sollicité la CCB3F pour lancer la réalisation d'une étude sur le renouvellement urbain de la résidence des Pierres Hautes. Cette étude a été confiée au cabinet Geoffroy Alimondo et a bénéficié du soutien de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Régional Grand Est. Les premiers résultats de l'étude montrent que la résidence des Pierres Hautes suit une trajectoire de décrochage urbaine et sociale au sein de l'agglomération bouzonvilloise. La vacance s'enkyste et s'accroît pour atteindre un peu moins de la moitié des 149 logements. Ce secteur se spécialise dans l'accueil des ménages les plus précarisés de la commune. L'association gestionnaire des espaces non bâtis (voirie et espace vert), l'ASL Améthyste, n'a plus les moyens d'en assurer une bonne gestion. L'évolution négative des valeurs immobilières enregistrées sur la résidence reflète ce décrochage.

Dans ce contexte urbain et social préoccupant, la situation d'abandon des bâtiments et des garages propriétés de la SCI Est Immo en est le « porte-drapeau ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2243-1 et suivants
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
Vu le rapport technique établi par le cabinet C Conseils en date du 5 septembre 2019
Vu le courrier et le mail du 4 septembre de transmission de ce rapport au propriétaire resté sans réponse
Vu l'arrêté de péril ordinaire n° n°2019101401 en date du 14 octobre 2019
Vu le rapport de non-exécution des mesures fixées par l'arrêté de péril du 18 juin 2020
Vu l'arrêté n° 2020070101 portant mise en demeure de réaliser les mesures prescrites par l'arrêté de péril ordinaire en date du 13 juillet 2020
Vu la réalisation par la commune des travaux interdisant l'accès à ces deux bâtiments (installation de panneaux au niveau des portes et fenêtres des bâtiments et garages) au cours de l'automne hiver 2020/2021
Vu la délibération du conseil municipal n°2020092814 du 28 septembre 2020 lançant la procédure d'abandon manifeste
Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 19 octobre 2020 concernant les immeubles et garages situés au 22, 23, 24, 25 et 26 résidence les Hautes Pierres à Bouzonville et cadastré section 5 parcelles 0146, 0159, 0160, 0161, 0162, 0163, 0164 et 0167 dont le propriétaire est la SCI Est Immo domiciliée au 902-33 chemin de la côte Sainte Catherine H2V2A1 Montréal Québec Canada, société placée en situation de liquidation judiciaire dont la procédure est conduite par Maître Géraldine Donnais mandataire judiciaire et domiciliée au 25 rue du Général Fabvier à Nancy ;
Vu la notification effectuée le 25 octobre 2020 à la SCI EST immo ainsi qu'à maître Géraldine Donnais en chargé de la liquidation de la société Est Immo.
Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste en date du 19 octobre 2020 affiché en mairie de Bouzonville et sur les immeubles et garages cadastrés section 5 et parcelle 0146, 0159, 0160, 0161, 0162, 0163, 0164 et 0167 sis du 19 octobre 2020 au 19 janvier 2021, publié sur le site internet de la ville de Bouzonville Inséré dans deux journaux locaux : le républicain lorrain le 21 octobre et dans les affiches d'Alsace et de Lorraine du 23 octobre 2020 ;

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 12 février 2021.

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 19 octobre 2020 et le 12 février 2021 relatifs aux immeubles et garages désignés ci-dessus, n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part des propriétaires. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivants la notification et la publication du procès-verbal provisoire, et ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif.

Considérant que l'acquisition de ces biens à l'abandon permettra de renouveler en profondeur l'offre en logement de cette résidence en proposant à la fois une nouvelle composition urbaine et architecturale du site (notamment en lien avec le patrimoine Moselis jouxtant la résidence) et une nouvelle répartition des types de logement par immeuble répondant davantage aux caractéristiques du marché local par la commune de Bouzonville. Ce nouveau programme s'inscrit par ailleurs pleinement à la fois dans une logique de renouvellement urbain s'efforçant ainsi de casser la trajectoire de développement urbain et social caractérisant aujourd'hui la résidence des Pierres Hautes urbaine et contribuant enfin à remettre sur le marché des immeubles susceptibles de proposer une offre nouvelle de logements et évitant ainsi des consommations supplémentaires d'espaces naturels et agricoles.

Considérant qu'en l'absence d'amélioration de l'état des lieux par le propriétaire, il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation prévue à l'article L2243-4 du Code général des collectivités territoriales sur les biens en question dans l'intérêt général de la commune et ses habitants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 – de prononcer l'état d'abandon manifeste des immeubles et garages situés au 22, 23, 24, 25 et 26 résidence les Pierres Hautes à Bouzonville, et cadastré section 5 et parcelle 0146, 0159, 0160, 0161, 0162, 0163, 0164 et 0167 sis

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'expropriation des immeubles et garages situés au 22, 23, 24, 25 et 26 résidence les Pierres Hautes à Bouzonville, et cadastré section 5 et parcelle 0146, 0159, 0160, 0161, 0162, 0163, 0164 et 0167 au profit de la commune de Bouzonville ou de son mandataire, l'EPF Grand Est lié avec la commune de Bouzonville par la convention n°M0 10L013900 en vue d'y proposer une nouvelle offre en logement.

3 – d'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire de son coût conformément à l'article L 2243-4 du code général des collectivités territoriales.

4 – d'indiquer que le dossier d'expropriation sera mis à disposition au public en mairie de Bouzonville – service urbanisme et consultable aux horaires d'ouverture de la mairie pendant une durée d'un mois. Pendant toute la durée de la consultation, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

5 – d'autoriser M. le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de la Moselle pour le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, tel que décrit à l'article L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

6 – d'autoriser M. Le maire à signer tous les documents et actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Affaires financières

4. 2021040804 – Demande de subventions pour la végétalisation du parking rue de la Petite Suisse

L'immeuble Dellinger est un bâtiment appartenant à la Commune et devant être démoli compte tenu de sa vétusté, mais aussi pour élargir le croisement de la rue de Sarrelouis et de la rue de la petite suisse, qui a vocation à devenir l'accès principal vers l'îlot de l'ancien lycée professionnel.

Un aménagement qualitatif portant végétalisation des espaces publics sera réalisé sur cet espace, dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble.

Le coût de l'opération est estimé comme suit :

- Démolition de l'immeuble Dellinger : 47 356,80 €
- Aménagement d'un parking végétalisé : 143 308,80 €

Une subvention régionale de 16 500 € est d'ores et déjà acquise pour la démolition de l'immeuble au titre du programme de lutte contre les verrues paysagères.

Il y a lieu de solliciter les financements suivants pour les aménagements qualitatifs :

- L'Etat, via la DETR,
- L'agence de l'eau compte tenu du volet de dés imperméabilisation des sols,
- La Région Grand Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de réaliser l'aménagement qualitatif du croisement de la rue de Sarrelouis et de la rue de la petite suisse et d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2021,
- de solliciter l'Etat, la Région et l'agence de l'eau en vue de l'obtention de subventions.

5. 2021040805 – Demande de subvention AMISSUR pour les aménagements sécuritaires rue de Benting

La vitesse des automobilistes est souvent excessive rue de Benting, pourtant située en agglomération.

Il est proposé de réaliser un aménagement sécuritaire par la construction d'écluses routières.

Le coût de l'opération est estimé à 55 045,20 € TTC.

Il est proposé de solliciter une subvention de 30 % de la dépense hors taxes auprès du département de la Moselle au titre du programme AMISSUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De réaliser l'aménagement sécuritaire de la route de Benting par création d'écluses routières végétalisées et d'inscrire la dépense prévisionnelle au budget primitif 2021,
- De solliciter une subvention auprès du Département de la Moselle au titre du programme AMISSUR.

6. 2021040806 – Demande de subvention à l'Etat pour l'optimisation de l'éclairage public à Heckling et à Benting

L'étude sur la modernisation et l'optimisation de l'éclairage public est désormais achevée. Les mesures préconisées portent notamment sur l'abaissement de la hauteur des lampadaires et le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules moins énergivores.

Le dispositif d'éclairage public annexes de Heckling et de Benting étant le plus ancien, c'est aussi dans ces quartiers que le retour sur investissement serait le plus rapide (5 ans).

Il est donc proposé, dans un premier temps de cibler l'action de la collectivité sur la modernisation de l'éclairage public des quartiers de Heckling et Benting, pour une dépense prévisionnelle de 48 600 € TTC.

Une subvention est susceptible d'être obtenue auprès de l'Etat au titre du programme DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De réaliser la modernisation de l'éclairage public de Heckling et de Benting pour un coût estimé à 48 600 € TTC et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021,
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du programme DSIL.

7. 2021040807 – Impôts directs 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts en 2021, étant entendu que le taux applicable à la taxe sur le foncier bâti sera fortement majoré, mais l'assiette également fortement minorée compte tenu du débasage de la fraction départementale d'imposition au titre de cet impôt.

Les assiettes et les taux, sans modifications votées sont les suivants :

Impôt	Assiette	Taux 2021 votés	Produit 2021
Taxe sur le foncier bâti*	4 583 000	28,48 %	1 305 238
Taxe sur le foncier non bâti	65 000	40,25 %	26 163
TOTAL			1 331 401

La commission, après en avoir débattu, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021.

Le produit des impôts nominalement en baisse en 2021 par rapport à 2020 sont compensés par des dotations comme suit, pour information :

Recettes fiscales ou dotations issues de la fiscalité	Produits 2020	Produits 2021
Impôts directs (TFB et TFNB) nominaux votés	786 710	1 331 401
Effet correcteur débasage TFB département	-	-357 657
Compensation Taxe habitation	387 367	16 678
Allocations compensatrices de fiscalité	55 390	251 682
FNGIR	44 921	44 921
TOTAL	1 274 388	1 287 025

8. 2021040808 – Budget primitif 2021

M. le Maire présente son projet de budget primitif 2021, conforme en tous points aux orientations données lors du débat d'orientation budgétaire. Il s'agit d'un budget ambitieux et conséquent.

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent compte-rendu.

L'équilibre général du budget est le suivant :

Equilibre général du budget primitif 2021		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 785 014,81	3 785 014,81
Investissement	2 033 151,03	2 033 151,03
Total	5 818 165,84	5 818 165,84

Ce budget ne prévoit pas les recettes susceptibles d'être acquises au cours de l'exercice sous la forme de subventions ou de cessions de biens immobiliers car elles ne sont pas définitivement

acquises. En revanche, un emprunt d'un montant nominal de 866 500 € est inscrit pour équilibrer la section d'investissement. Le montant réel de l'emprunt, s'il est effectivement concrétisé en 2021, sera minoré au fur à mesure des notifications de subventions engrangées et des ventes réalisées.

Le Conseil Municipal procède au vote du budget primitif par chapitre et s'exprime comme suit :

Sens	Chapitre	Votes pour	Absentions	Votes contre
Dépenses de fonctionnement	011	22	2	0
	012	22	2	0
	022	22	2	0
	023	22	2	0
	65	22	2	0
	66	22	2	0
	67	22	0	0
Recettes de fonctionnement	002	24	0	0
	014	24	0	0
	70	24	0	0
	73	24	0	0
	74	24	0	0
	75	24	0	0
Dépenses d'investissement	001	22	2	0
	020	22	2	0
	16	22	2	0
	20	22	2	0
	21	22	2	0
	23	24	0	0
Recettes d'investissement	021	24	0	0
	040	24	0	0
	10	24	0	0
	13	24	0	0
	16	22	2	0

9. 2021040809 – Tarifs 2021-2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de revaloriser les tarifs comme suit, en hausse de 10 %, sauf cas particuliers, et notamment pour les associations, la Commission ayant décidé de réduire les tarifs pour elles :

Prestations	Tarifs divers				
	Tarifs 2011	Tarifs 2013	Tarifs 2015	Tarifs 2017	Tarifs 2021
Camion outillage	80,00	90,00	90,00	90,00	99,00
Spectacle	50,00	60,00	60,00	60,00	66,00
Caution pour spectacle	100,00	110,00	250,00	250,00	275,00
Photocopies A4	0,30	0,40	0,40	0,40	0,45
Photocopies A4 R/V	0,60	0,70	0,70	0,70	0,80
Photocopie A3	0,50	0,60	0,60	0,60	0,70
Transports urbains	0,65	0,70	0,70	0,70	0,80
Occupation parking	50,00	60,00	90,00	90,00	99,00

Chalets				
Tiers	Tarifs 2011	Tarifs 2015	Tarifs 2017	Tarifs 2021
Associations locales	100,00	100,00	100,00	100,00
Particuliers Bouzonville	120,00	120,00	120,00	132,00
Autres	150,00	150,00	150,00	165,00

Tarifs du complexe sportif et culturel					
Salle	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2015	Tarifs 2017	Tarifs 2021
Salle des fêtes	600,00	620,00	620,00	620,00	682,00
Demi-salle des fêtes	400,00	410,00	410,00	410,00	341,00
Bar du gymnase	220,00	230,00	230,00	230,00	253,00
Salle verte	220,00	230,00	230,00	230,00	253,00
Cuisine	200,00	205,00	205,00	205,00	226,00
Forfait accès cuisine	0,00	0,00	50,00	50,00	55,00

Remises applicables			
Salles	Particuliers domiciliés à Bouzonville	Associations locales	Manifestations et associations à caractère social
Gymnase et salle des fêtes	25,00%	75,00%	100,00%
Demi-salle des fêtes	25,00%	75,00%	100,00%
Cuisine	25,00%	75,00%	100,00%
Bar du gymnase et salle verte	50,00%	100,00%	100,00%

Prestations annexes	Tarifs 2013	Tarifs 2015	Tarifs 2017	Tarifs 2021	
				Assoc. (=)	Autres
Four 20 niveaux	50,00	50,00	50,00	50,00	55,00
Eclairage festif	50,00	50,00	50,00	50,00	55,00
Cafetières électriques	15,00	15,00	15,00	15,00	17,00
Nettoyage demi salle	46,00	46,00	150,00	150,00	165,00
Nettoyage grande salle	77,00	77,00	300,00	300,00	330,00
Nettoyage Bar et salle verte	36,00	36,00	150,00	150,00	165,00
Nettoyage cuisine et WC	0,00	0,00	150,00	150,00	165,00
Tireuse à bière	40,00	40,00	40,00	40,00	44,00
Vaisselle sans cuisine / 100 convives	40,00	40,00	40,00	40,00	44,00

Tarifs des prestations funéraires							
Prestation	Durée de la concession	Nombre de places	Tarifs 2011	Tarifs 2013	Tarifs 2015	Tarifs 2017	Tarifs 2021
Tombes et cavurnes	15 ans	Simple	78,00	81,00	81,00	81,00	90,00
		Double	156,00	162,00	162,00	162,00	179,00
	30 ans	Simple	156,00	162,00	162,00	162,00	179,00
		Double	309,00	321,00	321,00	321,00	354,00
Columbarium	15 ans	1 urne	351,00	365,00	365,00	365,00	402,00
		2 urnes	444,00	462,00	462,00	462,00	509,00
		3 urnes	537,00	558,00	558,00	558,00	614,00
	30 ans	1 urne	702,00	730,00	730,00	730,00	803,00
		2 urnes	888,00	924,00	924,00	924,00	1 017,00
		3 urnes	1 071,00	1 114,00	1 114,00	1 114,00	1 226,00

Marché hebdomadaire				
Saison	Tarif au ml			
	Tarifs 2009	Tarifs 2015	Tarifs 2017	Tarifs 2021 (+5%)
Hiver	0,70	0,70	0,70	0,75
Eté	0,80	0,80	0,80	0,85

Tarifs grande braderie du Vendredi saint					
	Tarifs 2011	Tarifs 2014	Tarifs 2016	Tarifs 2018	Tarifs 2022*
Prix au ml	7,00	10,00	10,00	12,00	14,00
Prix forfait	5,00	8,00	10,00	10,00	11,00

- * Remise consentie aux associations pour la tenue d'un stand lors de la grande braderie : 50 %
- * Remise consentie aux commerçants sédentaires braderie : proportionnellement en mètres à la largeur de leur enseigne

10. 2021040810 - Convention et redevance d'occupation du domaine public par les forains

Les modalités d'occupation du domaine public par les forains ainsi que le montant de la redevance due à la commune doivent être précisés.

Une convention type dont le modèle est annexé sera proposée aux forains. En son article 8, elle énumère les redevances exigibles sous la forme d'un tarif au m². Jusqu'à présent le tarif en vigueur était forfaitaire en fonction de la nature de chaque attraction foraine. Il est proposé de simplifier le tarif en fonction de l'emprise au sol de chaque manège, en fonction du coût moyen constaté par strate superficielle, avec une majoration de 10 % des coûts moyens actuels.

Le tarif détaillé est annexé au présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le modèle de convention et le tarif des redevances d'occupation du domaine public par les forains annexés.

11. 2021040811 - Création d'une régie d'avance et d'un compte de dépôts de fonds au trésor

Dans le cadre d'une modernisation de l'action publique il est proposé de faire l'acquisition d'une carte de crédit destinée aux menus achats en ligne. A défaut, la Commune resterait astreinte au mandatement administratif, ce qui rend, de fait, l'achat en ligne impossible dans de nombreux cas.

Dans cette optique, il est nécessaire de constituer une régie d'avances adossé à un compte de dépôt de fonds au trésor public.

La commission des finances propose un plafond annuel de dépenses de 5 000 €. Sur proposition de M. Pascal RICATTE, le plafond est porté à 10 000 €.

Il conviendra d'autoriser M. le Maire à signer une convention portant constitution d'un compte de dépôt de fonds avec le trésor public d'une part et à créer par arrêté une régie d'avance d'autre part, avec un plafond proposé de 10 000 € par an.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	N°	Article	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	
011	1	6041	Achat d'études (étude acoustique)	0,00	0,00	2 300,00	
	2	6042	Achat de prestations de services (cantine)	37 500,00	31 477,37	33 000,00	
	3	60611	Eau et assainissement	25 000,00	16 099,86	20 000,00	
	4	60612	Energie et électricité	210 000,00	195 390,95	200 000,00	
	5	60621	Combustibles	75 000,00	53 896,16	60 000,00	
	6	60622	Carburant	14 000,00	13 340,19	13 500,00	
	7	60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	24 151,47	20 000,00	
	8	60632	Petit équipement	22 000,00	28 568,31	22 000,00	
	9	60633	Fournitures de voirie	0,00	2 939,38	3 000,00	
	10	60636	Vêtements de travail	1 000,00	5 116,60	2 500,00	
	11	6064	Fournitures administratives	5 000,00	7 331,33	5 000,00	
	12	6065	Achat de livres bibliothèques	7 900,00	7 900,00	7 900,00	
	13	6067	Fournitures scolaires	5 000,00	5 509,75	5 000,00	
		14	6068	Autres matières et fournitures	97 100,00	88 669,41	42 000,00
				<i>Engrais stade</i>	<i>2 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2 500,00</i>
				<i>Masques et autres EPI</i>	<i>61 100,00</i>	<i>64 437,39</i>	<i>3 500,00</i>
				<i>Sel déneigement</i>	<i>8 500,00</i>	<i>6 161,83</i>	<i>6 500,00</i>
				<i>Fleurissement</i>	<i>20 000,00</i>	<i>17 095,65</i>	<i>20 000,00</i>
		15	611	Contrats de prestations de service	114 600,00	139 649,39	154 000,00
				<i>Contrat de service peinture routière</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>54 000,00</i>
				<i>Désinfections COVID diverses</i>	<i>10 000,00</i>	<i>16 999,20</i>	<i>0,00</i>
				<i>Fréquentation scolaires piscine</i>	<i>8 500,00</i>	<i>2 716,00</i>	<i>3 500,00</i>
				<i>Nettoyage vêtements de travail</i>	<i>3 600,00</i>	<i>0,00</i>	<i>7 500,00</i>
				<i>Défibrillateurs</i>	<i>0,00</i>	<i>2 947,14</i>	<i>7 500,00</i>
				<i>Animations sur budget culturel</i>	<i>5 000,00</i>	<i>2 751,56</i>	<i>5 000,00</i>
				<i>Traitement chenilles processionnaires</i>	<i>0,00</i>	<i>12 331,50</i>	<i>10 000,00</i>
				<i>Balayage des rues</i>	<i>60 000,00</i>	<i>51 113,90</i>	<i>38 000,00</i>
				<i>Nettoyage des avaloirs</i>	<i>13 000,00</i>	<i>12 960,04</i>	<i>13 000,00</i>
			<i>Dératisation</i>	<i>4 200,00</i>	<i>4 313,22</i>	<i>4 400,00</i>	
	16	6122		Crédit-bail mobilier	2 550,00	1 253,70	32 800,00
	17	6135		Locations mobilières	10 000,00	7 989,80	10 000,00
	dont		<i>Location éclairages Noël</i>	<i>8 000,00</i>	<i>7 989,80</i>	<i>8 000,00</i>	

	18	615221	Entretien réparations bâtiments publics	35 000,00	48 944,10	35 000,00
	19	615231	Entretien et réparations de voirie	35 000,00	29 688,93	30 000,00
	20	61524	Entretien de bois et forêts	18 000,00	12 511,40	13 500,00
	21	61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	16 705,27	17 000,00
	22	6156	Maintenance	47 000,00	39 926,41	42 000,00
011	23	616	Primes d'assurance	43 000,00	42 527,25	43 000,00
	24	6182	Documentation générale	1 000,00	1 111,49	1 200,00
	25	6184	Formation des agents	1 500,00	1 616,26	8 000,00
	26	6225	Indemnité au comptable et régisseurs	1 600,00	0,00	0,00
	27	6226	Honoraires	1 800,00	0,00	0,00
	28	6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	500,00
	29	6232	Fêtes et cérémonies	6 500,00	9 455,90	9 500,00
	30	6236	Catalogues et imprimés	7 500,00	10 241,56	10 500,00
	31	6237	Publications	6 000,00	4 754,79	10 000,00
	32	6247	Transports collectifs	190 000,00	195 915,15	200 000,00
	33	6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00
	34	6256	Mission agents	1 200,00	471,44	500,00
	35	6257	Réceptions	11 500,00	9 741,78	10 000,00
	36	6261	Frais d'affranchissement	5 800,00	4 702,30	5 000,00
	37	627	Frais bancaires et assimilés	0,00	31,52	50,00
	38	6262	Frais de télécommunications	25 000,00	23 268,24	24 000,00
	39	6281	Concours divers	3 000,00	3 135,32	3 200,00
	40	6282	Frais de gardiennage	3 500,00	3 092,67	3 500,00
	41	6288	Autres services extérieurs	100,00	12,44	100,00
	42	63512	Taxes foncières	26 000,00	25 506,00	25 750,00
	43	6354	Droits enregistrements et de timbre	500,00	0,00	500,00
	44	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	276,00	300,00
45	637	Autres impôts et versements assimilés	17 000,00	30 774,11	17 500,00	
		TOTAL CHAPITRE	1 154 450,00	1 143 694,00	1 143 600,00	
012	46	6332	Cotisations au FNAL	5 000,00	4 392,69	4 760,00
	47	6336	Cotisations CNFPT et CDG	15 000,00	13 563,81	16 200,00
	48	64111	Rémunération principale titulaires	940 000,00	961 559,80	1 020 660,00
	49	64112	NBI SFT et IR	10 000,00	9 596,31	10 810,00
	50	64118	Autres indemnités	50 000,00	50 371,10	53 740,00
	51	64131	Rémunération principale non titulaires	160 000,00	127 679,35	183 150,00

	52	64138	Autre indemnités non titulaires	500,00	239,17	120,00
	53	6417	Rémunération des apprentis	12 000,00	10 714,56	6 250,00
	54	6451	URSSAF	185 000,00	155 564,27	173 270,00
	55	6453	Caisses de retraite	237 500,00	243 100,68	251 520,00
	56	6454	ASSEDIC	7 500,00	5 096,15	6 630,00
	57	6455	Cotisations assurance personnel	26 000,00	35 629,75	55 000,00
	58	6456	FNC - Supl familial	4 800,00	4 777,00	6 850,00
	59	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	150,00	0,00	0,00
	60	6475	Médecine du travail et pharmacie	7 000,00	7 447,25	8 000,00
	61	6488	Autres charges de personnel	9 000,00	15 394,00	500,00
			TOTAL CHAPITRE	1 669 450,00	1 645 125,89	1 797 460,00
022	62	022	Dépenses imprévues	6,02	0,00	9 098,92
			TOTAL CHAPITRE	6,02	0,00	9 098,92
023	63	023	Virement à la section d'investissement	259 823,56	0,00	15 850,00
			TOTAL CHAPITRE	259 823,56	0,00	15 850,00
042	64	675	Valeur comptable immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00
	65	6761	Différences positives sur réalisations	0,00	0,00	0,00
	66	6811	Dotation aux amortissements	225 000,00	224 352,32	211 300,00
	67	6812	Dotation amortissements charges covid	23 705,89	23 705,89	23 705,89
			TOTAL CHAPITRE	248 705,89	248 058,21	235 005,89
65	67	651	Redevances concessions brevets	0,00	1 584,00	1 600,00
	68	6531	Indemnités de fonction Maire et adjoints	100 000,00	112 270,23	121 500,00
	69	6532	Frais de mission des élus	1 000,00	0,00	1 000,00
	70	6533	Cotisations de retraite des élus	4 750,00	4 350,73	5 600,00
	71	6535	Formation des élus	1 500,00	0,00	1 500,00
	72	6451	Créance admise en non-valeur	2 000,00	0,00	100,00
	73	6553	Contingent service incendie	131 000,00	130 423,41	131 000,00
	74	6558	Contingents et contributions obligatoires	42 000,00	39 820,96	40 000,00
	75	65736	Subvention de fonctionnement au CCAS	15 000,00	0,00	17 500,00
	76	6574	Subvention fonctionnement associations	175 000,00	171 184,36	175 000,00
	77	65888	Charges diverses de la gestion courante	200,00	1,41	200,00
			TOTAL CHAPITRE	472 450,00	459 635,10	495 000,00
66	78	66111	Intérêts - emprunts en cours	82 000,00	81 095,01	74 500,00
	79	66112	ICNE	0,00	-2 178,86	0,00

	80	665	Escompte accordé	0,00	0,00	0,00
	81	6688	Autres charges financières	1 000,00	400,00	1 500,00
			TOTAL CHAPITRE	83 000,00	79 316,15	76 000,00
67	82	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 000,00	5 644,15	2 000,00
	83	6748	Subv exceptionnelles ACAB soutien	8 000,00	6 200,00	1 000,00
	84	678	Subvention ravalement de façade	0,00	197,68	10 000,00
			TOTAL CHAPITRE	14 000,00	12 041,83	13 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				3 901 885,47	3 587 871,18	3 785 014,81

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CH	N°	Article	Libellé	BP 2020	CA 2020	BP 2021	
002	1	002	Résultat de fonctionnement reporté	223 481,02	223 481,02	135 314,81	
			TOTAL CHAPITRE	223 481,02	223 481,02	135 314,81	
014	2	6419	Remboursements rémunération du personnel	26 300,00	27 633,34	25 000,00	
			TOTAL CHAPITRE	26 300,00	27 633,34	25 000,00	
042	3	722	Etat des travaux en régie	0,00	0,00	0,00	
	4	791	Transferts charges covid 19	71 117,67	71 117,67	0,00	
			TOTAL CHAPITRE	71 117,67	71 117,67	0,00	
70	5	7022	Produits forestiers - Coupe de bois	25 000,00	29 673,96	28 000,00	
	6	7023	Menus produits forestiers	3 000,00	2 341,50	2 200,00	
	7	70311	Concessions dans les cimetières	2 500,00	4 230,00	3 000,00	
	8	70312	Redevances funéraires	1 200,00	0,00	0,00	
	9	70323	Redevance occupation domaine public	2 500,00	5 496,52	5 000,00	
	10	7035	Locations droits chasse et pêche	11 200,00	6 438,50	6 000,00	
	11	7062	Redevances à caractère culturel	1 500,00	1 305,50	1 200,00	
	12	70631	Redevance à caractère sportif	18 600,00	18 665,03	18 000,00	
	13	7067	<i>211 - Dérogations scolaires maternelle</i>	23 000,00	28 966,80	26 000,00	
	14		<i>212 - Dérogations scolaires élémentaire</i>	23 000,00	27 624,69	26 000,00	
	15		<i>251 - Facturation périscolaire</i>	23 000,00	19 669,42	21 000,00	
	16		<i>252 - Cartes de transports scolaires</i>	25 000,00	24 743,44	28 000,00	
	17		<i>61 - Transports vers club de l'amitié</i>	75,00	0,00	0,00	
	18	70688	Autres redevances et prestations	250,00	128,20	100,00	
	19	7078	Autres marchandises	200,00	0,00	0,00	
	20	7083	Locations diverses	500,00	130,40	100,00	
	21	70873	Remboursement par le CCAS	2 500,00	1 095,62	1 000,00	
	22	70878	Remboursements frais autres redevables	4 000,00	201,39	200,00	
	23	7088	Autres produits d'activité	500,00	235,00	200,00	
				TOTAL CHAPITRE	167 525,00	170 945,97	166 000,00
	73	24	73111	Contributions directes	1 171 000,00	1 186 247,00	975 000,00
		25	7321	Attribution de compensation	1 450 000,00	1 429 978,32	1 429 500,00
		26	73221	FNGIR	44 000,00	45 229,00	44 900,00

	27	73223	FPIC	30 000,00	40 741,00	40 500,00
	28	7328	Autres reversements de fiscalité	0,00	854,00	850,00
	29	7336	Droits de place	30 000,00	6 657,78	6 500,00
	30	7351	Taxe sur l'électricité	20 000,00	20 624,40	25 000,00
	31	73681	Taxe sur les emplacements publicitaires	3 000,00	3 150,15	3 000,00
	32	7381	Taxe additionnelle droits de mutation et publicité	50 000,00	67 357,45	63 000,00
			TOTAL CHAPITRE	2 798 000,00	2 800 839,10	2 588 250,00
74	33	7411	DGF	104 000,00	104 726,00	92 000,00
	34	74121	DSR	198 000,00	198 569,00	211 500,00
	35	74127	Dotation de péréquation	50 000,00	50 254,00	55 000,00
	36	74718	Autres participations de l'Etat	24 000,00	23 306,85	13 000,00
	37	7472	Participation Région	0,00	-6 690,74	0,00
	38	7473	411 -Département - Gymnase	16 000,00	24 567,04	24 000,00
	39	74758	CCB ULIS	15 000,00	16 000,00	18 000,00
	40	7478	251 - Caf - subventions périscolaires	19 000,00	36 113,77	35 000,00
	41	74834	Etat - Compensation exonérations de TF	3 200,00	3 212,00	251 600,00
	42	74835	Etat - Compensation exonérations de TH	50 000,00	52 178,00	16 500,00
	43	7485	Dotation titres sécurisés	8 500,00	8 580,00	8 550,00
	44	7488	Autres attributions et participations	1 000,00	386,26	300,00
				TOTAL CHAPITRE	488 700,00	511 202,18
75	45	752	Revenus des immeubles	125 000,00	136 033,92	135 000,00
	46	7581	Produits divers de la gestion courante	8 061,78	11 630,83	10 000,00
	47	7588	Autres produits divers de la gestion courante	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	133 061,78	147 664,75	145 000,00
76	48	761	Produits participation financière	0,00	2,10	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	2,10	0,00
77	49	7788	Autres produits exceptionnels	0,00	6 196,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	6 196,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				3 908 185,47	3 959 082,13	3 785 014,81

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ch	N°	Art	Libellé	RAR 2020	Dépenses nouvelles	TOTAL 2021
001	1	001	Report du déficit d'investissement	0,00	203 333,44	203 333,44
			TOTAL CHAPITRE	0,00	203 333,44	203 333,44
020	2	020	Dépenses imprévues	0,00	7 555,89	14 680,89
			TOTAL CHAPITRE	0,00	7 555,89	14 680,89
040	3	21**	Travaux en régie	0,00	0,00	0,00
	4	4815	Provisions liées à la crise sanitaire	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	0,00	0,00
16	5	1641	Capital dette - emprunts en cours	0,00	362 000,00	362 000,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	362 000,00	362 000,00
20	6	2031	Etudes MATEC	20 700,00	0,00	20 700,00
	7	2031	Etude Ilot ancien LEP	0,00	30 000,00	30 000,00
	9	2051	Licences JVS 2	0,00	3 000,00	3 000,00
			TOTAL CHAPITRE	20 700,00	33 000,00	53 700,00
21	10	2113/564	Rénovation pelouse stade	0,00	7 000,00	7 000,00
	11	2113/617	Arrosage / éclairage pied abbatiale	0,00	10 625,00	10 625,00
	12	2113/618	Aménagement placettes arrêts de bus	0,00	40 000,00	40 000,00
	13	2113/619	Aménagement oratoire Belle Croix	0,00	40 000,00	40 000,00
	15	2113/636	Barrière accès dojo complexe	0,00	3 900,00	3 900,00
	16	2113/640	Rénovation parcours de santé	0,00	7 000,00	7 000,00
	17	2121/637	Plantation d'arbres	0,00	10 000,00	10 000,00
	18	2128/478	Remise en forme tennis non couvert	0,00	4 000,00	4 000,00
	19	2135/ni	Neutralisation cuve de fioul gymnase	11 856,00	0,00	11 856,00
	20	2135/ni	Vitre écoles	0,00	1 100,00	1 100,00
	21	2135/ni	Aménagement sécurité accès école	0,00	4 000,00	4 000,00
	22	2135/626	Digicode accès maison de retraite	0,00	6 200,00	6 200,00
	23	2135/624	Portail porche abbatiale	0,00	6 000,00	6 000,00
	24	2135/606	Rénovation espaces Mairie	7 599,78	12 000,00	19 599,78
25	2135/596	Entré de ville rue Alzing	41 000,00	25 500,00	66 500,00	
26	2135/616	Fermetures résidence pierres hautes	0,00	9 500,00	9 500,00	

	27	2135/623	Rénovation mur première cour abbatiale	0,00	22 000,00	22 000,00
	28	2135/627	Rénovation bar du gymnase	0,00	12 000,00	12 000,00
	29	2135/628	VMC Dojo, Nautic Foot	0,00	15 200,00	15 200,00
	30	2135/629	Douches toilettes gymnase et couloir	0,00	55 400,00	55 400,00
	31	2135/631	Grillage prolongement buvette foot	0,00	5 000,00	5 000,00
	32	2135/632	Potence amovible dojo	0,00	2 500,00	2 500,00
	33	2135/630	Mise aux normes électriques gendarmerie	0,00	2 500,00	2 500,00
	34	2135/633	Alimentation électrique CPM	0,00	1 100,00	1 100,00
	35	2151/591	Réfection chaussée Heckling	30 458,60	0,00	30 458,60
	36	2151/615	Aménagement sécuritaire rue de Benting	0,00	55 000,00	55 000,00
	37	2151/634	Parking covoiturage	0,00	500,00	500,00
	38	2152	Installations de voirie	1 616,44	0,00	1 616,44
	39	2152/616	Sablage pont Aidling	0,00	3 200,00	3 200,00
	40	2152/622	Balustrade garde-corps place du marché	0,00	13 000,00	13 000,00
	41	2152/624	Carrefour rue de France Chauvigny Match	0,00	14 000,00	14 000,00
	42	2152/625	Aménagement carrefour rue Tanneurs	0,00	200 000,00	200 000,00
	43	21534/621	Optimisation éclairage Heckling Benting	0,00	48 600,00	48 600,00
	44	21578/609	Mobilier urbain de propreté	8 939,48	0,00	8 939,48
	45	21578/609	Achat radars pédagogiques	11 000,00	0,00	11 000,00
	46	21578/622	Achat jumelles police	0,00	15 000,00	15 000,00
	47	21578/614	2 caméras vidéo + serveur	0,00	25 400,00	25 400,00
	48	21578/ni	Remplacement panneaux	0,00	1 000,00	1 000,00
	49	21578/638	Mobilier urbain divers	0,00	16 000,00	16 000,00
	50	21578/639	Embellissements entrés de ville	0,00	15 000,00	15 000,00
	51	21578/ni	Outillage ateliers espaces verts	0,00	4 100,00	4 100,00
	52	21578/ni	Echafaudage	0,00	800,00	800,00
	53	2158/ni	Achat motifs Noël	0,00	10 000,00	10 000,00
	54	2158/ni	Micro et sono SDF	0,00	3 600,00	3 600,00
	55	2158/620	Budget participatif	0,00	10 000,00	10 000,00
	56	2158/ni	Peintures bacs bétons	0,00	1 000,00	1 000,00
	57	2158/ni	Transfert sono rue de la République	0,00	500,00	500,00
	58	2158/ni	Embellissement ronds-points	0,00	5 000,00	5 000,00
	59	2158/ni	Motif papillons rue de la République	0,00	4 750,00	4 750,00
	60	/597	FP 2 bornes voitures électriques	56 653,20	0,00	56 653,20
	61	/601	Eclairage rondpoint complexe	0,00	15 000,00	15 000,00

21

21	62	2183/610	Renouvellement parc informatique	914,43	9 000,00	9 914,43
	63	2183/624	Mise à niveau salle informatique école	0,00	6 000,00	6 000,00
	64	2184	Mobilier	817,03		817,03
	65	2184/612	Programme mobilier mairie	7 092,84	4 000,00	11 092,84
	66	2184/ni	Rénovation classe groupe scolaire	0,00	3 000,00	3 000,00
	67	2188/ni	Eclairage mairie	18 000,00		18 000,00
	68	2188/ni	Panneaux libre expression	2 496,00		2 496,00
			TOTAL CHAPITRE	198 443,80	785 975,00	984 418,80
23	69	2313 528	<i>Création service périscolaire</i>	379 417,90	35 600,00	415 017,90
			TOTAL CHAPITRE	379 417,90	35 600,00	415 017,90
				598 561,70	1 427 464,33	2 033 151,03

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ch	N°	Art	Libellé	RAR 2020	RN 2021	TOTAL 2021
001	1	001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
				0,00	0,00	0,00
021	2	021	Virement de la section de Fonct.	0,00	15 850,00	15 850,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	15 850,00	15 850,00
024	3	024	Produit des cessions	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	0,00	0,00
	6	28**	Amortissements	0,00	211 300,00	211 300,00
	7	4815	Provisions crises sanitaires	0,00	23 705,89	23 705,89
			TOTAL CHAPITRE	0,00	235 005,89	235 005,89
10	8	10222	FCTVA	0,00	41 500,00	41 500,00
	9	10226	Taxe d'aménagement	0,00	32 000,00	32 000,00
	10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	235 896,14	235 896,14
			TOTAL CHAPITRE	0,00	309 396,14	309 396,14
13	11	1321 528	Subvention périscolaire DETR	85 820,00	0,00	85 820,00
	12	1322 ni	Subvention climaxion étude EP	7 350,00	0,00	7 350,00
	13	1322 ni	Subvention étude Ilot ancien LEP	0,00	23 900,00	23 900,00
	14	1322 ni	Subvention démolition dellinger	0,00	16 500,00	16 500,00
	15	1323 528	Subvention périscolaire AMITER	180 000,00	0,00	180 000,00
	16	1328 528	Nouveau périscolaire CAF	261 629,00	0,00	261 629,00
	17	1328 597	Subventions ENEDIS bornes electr.	31 200,00	0,00	31 200,00
	18	1342 ni	Amendes de police	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	565 999,00	40 400,00	606 399,00
16	20	1641	Emprunt en euros	0,00	866 500,00	866 500,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	866 500,00	866 500,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS				565 999,00	1 467 152,03	2 033 151,03

TARIF 2021 DES ATTRACTIONS FORAINES

Hausse 2021 du tarif moyen au m² par strate : 10,00%

ATTRACTIONS	Superficie estimée en m ²	Tarifs printemps	Tarifs septembre	Tarifs moyens	Prix au m ² moyen	Strate superficie	Tarif moyen au m ²	Tarif 2021 proposé (arrondi au 0,05€ le plus proche)	Tarif 2021 selon superficie exacte
BARBE A PAPA 2 M	4,00	4,60	4,60	4,60	1,15	Moins de 10 m ²	1,02	1,10	4,40
PECHE AUX CANARDS 4 M	8,00	7,60	10,70	9,15	1,14				8,80
PINCES-GRUES 2X4 M	8,00	4,60	7,70	6,15	0,77				8,80
SNACK 6 M	12,00	7,60	7,60	7,60	0,63	10 à 20 m ²	0,85	0,95	11,40
TIR 6 M	12,00	7,70	7,70	7,70	0,64				11,40
TIR-FICELLES 6 M	12,00	7,60	7,60	7,60	0,63				11,40
CONFISERIE 8 M	16,00	19,80	19,90	19,85	1,24				15,20
TIR 9 M	18,00	19,80	19,80	19,80	1,10				17,10
CHÂTEAU GONFLABLE	50,00	19,90	19,90	19,90	0,40	20 à 100 m ²	0,51	0,55	27,50
PINCES 10X5 M	50,00	19,80	19,80	19,80	0,40				27,50
MANEGE ENFANTIN 12X5 M	60,00	30,50	30,50	30,50	0,51				33,00
SURF-DANCE ADULTES 18X4 M	72,00	61,00	61,00	61,00	0,85				39,60
MANEGE ENFANTIN Ø 10 M	79,00	38,10	48,80	43,45	0,55				43,45
TREMPOLINE	79,00	30,50	30,50	30,50	0,39	100 à 300 m ²	0,42	0,45	43,45
MANEGE ENFANTIN 15X7 M	105,00	30,50	48,80	39,65	0,38				47,25
MINI SKOOTER 15x7	105,00	48,50	48,50	48,50	0,46				47,25
SKOOTER 26X13 M	338,00	122,00	114,40	118,20	0,35	Plus de 300 m ²	0,35	0,40	135,20

Article 5 : l'exploitant s'engage à fournir sa propre source d'énergie en ayant recours à un groupe électrogène ou en sollicitant l'ouverture d'un compteur électrique provisoire auprès d'un fournisseur d'électricité.

Article 6 : l'exploitant s'engage à ne pas se brancher sur les poteaux d'incendie pour sa consommation d'eau et à solliciter l'ouverture d'un compteur d'eau provisoire auprès de la Société des Eaux de l'Est.

Article 7 : l'exploitant s'engage à ne pas abandonner sur place ses ordures ménagères.

Article 8 : l'exploitant s'engage à restituer les lieux dans l'état d'entretien de propreté initial.

Article 9 : une caution de 500 € sera demandée à la signature de la présente convention en cas de dommage au site occupé.

Article 10 : l'exploitant s'engage à ne pas dégrader l'espace qu'il est autorisé à occuper provisoirement, à peine de devoir régler à la collectivité les frais réels de remise en état. A cet effet, un dossier contradictoire et illustré de l'état des lieux sera réalisé avant l'arrivée de l'exploitant ainsi qu'au moment de son départ.

Fait à Bouzonville, le _____



POUR LA COLLECTIVITÉ,

LE MAIRE

ARMEL CHABANE

Pour l'exploitant :